

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Présents : Mesdames Dominique Désamy, Estelle Beaud, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz, Céline Balme, Messieurs Maurice Belantan, André Chabert, Gérard Chaboud-Grilé, Gérald Reveyrand, Aimé Vuailat, Jean Belantan.

Absents représentés :

Madame Marie-Aline Ryo donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Olivier Salmon donne pouvoir à Monsieur André Chabert,
Monsieur Guillaume Arru-Gallart donne pouvoir à
Monsieur Gérard Chaboud-Grilé,
Monsieur Jean-Marc Guillet donne pouvoir à Monsieur Jean Belantan.

Absent : Monsieur Olivier Ramirez.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux points :

- Commission CLECT des Balcons du Dauphiné
- Adhésion au service cartographie en ligne TE38.

Accord des élus présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Madame Estelle Beaud.

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Travaux de toiture du bâtiment de l'Esprit Bistrot** :

3 devis ont été demandés :

- Entreprise VERNER
- Entreprise GMV INSUSTRIE
- Entreprise COLLONGES

Les travaux devront impérativement être réalisés durant les congés du restaurant (1^{ère} quinzaine du mois de mai 2022). Au vu du faible écart de prix entre les devis des entreprises, les élus proposent de retenir l'entreprise locale GMV INDUSTRIE à Vézeronce-Curtin.

Il est proposé la mise au vote. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- **Chauffage espace Condorcet :**

Plusieurs problèmes liés au chauffage ont été recensés à l'espace Condorcet. L'entreprise GILET a mis en service un chauffage de dépannage à la salle de motricité. Il convient également de soulager le système de chauffage existant par une reprise des anciennes installations dans la chaufferie principale.

Concernant l'extension de la médiathèque, un chauffage réversible permettrait également de soulager le chauffage principal et d'apporter plus de confort lors des périodes de fortes chaleurs.

- Salle de motricité (aérothermie)
- Reprise installation existante
- Médiathèque (système réversible)

**Après discussion, il est proposé la mise au vote.
16 pour : 2 abstentions.**

- **Modification des marchés école :**

L'entreprise retenue pour le lot n°3 a été déclarée défailante, il convient dès lors de signer un nouveau marché pour ce lot en choisissant le prestataire suivant à l'appel d'offres.

Il s'agit de l'entreprise DURAND.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire de signer le marché avec l'entreprise DURAND.

- **Planning des travaux du plan école :**

Information aux élus :

Suite à la 1^{ère} réunion de chantier du 5 janvier 2022, le planning suivant a été validé :

Durée totale des travaux : 15 mois.

➤ 1^{ère} phase :

- La médiathèque sera fermée de la semaine 14 à la semaine 18 incluse, la fosse intérieure sera comblée et les volets roulants des classes seront également installés durant cette période.
- Les travaux auront lieu les semaines 15, 16 et 17 (2 semaines en période de vacances scolaires).

➤ 2^{ème} phase :

- Les travaux seront réalisés durant les vacances d'été 2022.

Le planning des peintures sera à l'étude et arrêté courant février 2022.

- **Aménagement de la jonction de la rue du 19 mars 1962, de la route des Alpes et du parking de la mairie :**

Monsieur le Maire explique aux élus que sur la fin du précédent mandat, un travail avait été commencé avec un objectif sécuritaire des piétons et des véhicules, sur le réaménagement de la rue du 19 mars 1962, prenant en compte l'ancienne maison DESVIGNES, et la route des Alpes jusqu'à la rue des Diamantaires.

Il a demandé à la commission d'aménagement de reprendre le travail qui devra à présent tenir compte du projet Mairie, en y intégrant le futur parking.

L'objectif fixé à cette commission est de présenter au conseil municipal du mois d'avril 2022, une esquisse qui aura reçu l'aval des services du département.

Les demandes de subventions seront ensuite demandées (Amende de Police, DETR, Département) pour des travaux à réaliser entre le 2^{ème} semestre 2023 et 2024.

Après discussion, il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Création de postes :**

L'objectif est de limiter dans le temps le nombre de CDD en longue durée. Cette année création de 4 postes :

Amandine Goy au poste d'agent technique

Virginie Rochet au poste d'agent d'animation

Nellie Biard au poste d'agent technique

Laurent Ray au poste d'agent technique

Après discussion il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Avenant à la convention ATC France :**

Une convention a été signée en 2019 pour la mise en place d'un pylône téléphonique au lieu-dit Pillardin. Un avenant est à signer suite à une modification d'implantation. Ce pylône sera installé vers la voie ferrée.

Après discussion, il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

- **Déclassement du chemin rural entre la route des lavoirs et la route de la chartreuse :**

Situé à proximité de l'extrémité Est de la route des Lavoirs cet ancien chemin rural n'est plus fréquenté depuis de nombreuses décennies et son emprise génère des frais supportés jusqu'à présent par les riverains. Afin de régulariser ce chemin, il est nécessaire de procéder au déclassement de celui-ci. Pour cela, un bornage contradictoire doit être effectué préalablement à la procédure de déclassement.

Après discussion, il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure.

- **Comptes-rendus des commissions :**

Commission urbanisme du 17 décembre 2021 et 20 janvier 2022 :

- 13 déclarations préalables
- 6 permis de construire

Commission bois :

6 lots ont été attribués :

- 3 le long de l'ancienne voie ferrée
- 3 le long de la route du Bouchage entre celle-ci et le canal de Curtin

CME :

Madame Céline balme explique qu'au mois de novembre les enfants du CME ont visité le futur parc à daims en vue de créer une fresque murale.

Une réunion avec Zoé Picard du Syclum a eu lieu pour remettre en route le compostage en lien avec la cantine, les bacs étant déjà sur place et suite aux conditions sanitaires, celui-ci n'avait pas pu continuer. Une fois par semaine un enfant ira brasser le compost et, afin de resensibiliser les enfants, une intervention du Syclum a été demandée afin de passer dans les classes pour une représentation sur les déchets, compostage et autres.

CCAS :

Madame Eliane Buyat évoque la distribution de 180 colis de Noël aux habitants de la commune de plus de 75 ans.

Une réunion est prévue pour la préparation du repas des aînés qui aura lieu en mars.

Monsieur le Maire nous informe qu'une réunion aura lieu en mars avec Morestel et Creys-Mépieu concernant la mise en place pour les habitants qui le souhaitent d'une mutuelle groupée qui sera soumise à appel d'offre.

- **Points sur les conseils communautaires :**

Un point a été fait par Monsieur le Maire sur les décisions prises lors du dernier conseil communautaire.

- **Délibération commission CLECT des Balcons du Dauphiné :**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres. Le conseil municipal de chaque commune doit procéder à l'élection de ses représentants. Monsieur Maurice Belantan titulaire et Monsieur André Chabert suppléant sont candidats.

Après discussion, il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection des candidats à la commission CLECT de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

- **Délibération adhésion au service cartographie en ligne TE38 :**

Monsieur Gérard Chaboud-Grilé nous informe que, par suite du transfert de compétence de l'éclairage publics au TE38, une convention d'utilisation d'un service cartographie en ligne gratuit est à signer ce qui permettra à l'adhérent de consulter les réseaux de distribution, de faire des demandes d'interventions et de suivre les avancées de celles-ci.

Après discussion, il est proposé la mise au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.